

Mise à disposition d’un service d’information de marché « en temps réel » permettant l’accès à des données financières et prestations associées

**Appel d’offres ouvert**

**P2515-AOO-DSI**

Cahier des clauses spécifiques (CCP)

# Objet et ordre de priorité des documents constitutifs de l’accord-cadre

Le présent accord-cadre a pour objet la mise à disposition au profit de l’Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (ACOSS) d’un service d’information de marché « en temps réel » permettant l’accès à des données financières et prestations associées.

Le présent accord-cadre fait l’objet d’un lot unique. En effet l’objet du marché ne permet pas l’identification de prestations distinctes.

Les documents qui constituent le présent accord-cadre et le contrat entre les parties, sont affectés d’un ordre de priorité, défini ci-après, permettant de statuer sur les contradictions éventuelles qui pourraient se faire jour à la lecture des documents.

En cas de différence donc entre les documents constitutifs de l’accord-cadre, ces derniers prévalent dans l’ordre où ils sont énumérés :

* l’acte d’engagement n° P2515-AOO-DSI dûment complété incluant le bordereau des prix unitaires, daté et signé par le représentant habilité du titulaire ;
* le présent Cahier des clauses spécifiques;
* la proposition technique du candidat.

# cadre juridique

Le présent accord-cadre est passé selon une procédure d’appel d’offres ouvert conformément aux articles L. 2124-2, R. 2124-1, R. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Conformément aux articles R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique, l’accord-cadre sera exécuté par l’émission de bons de commandes selon les modalités suivantes :

Les caractéristiques des prestations attendues sont spécifiées dans le présent Cahier des clauses spécifiques.

L’ACOSS émettra au titulaire au fur et à mesure de ses besoins, des commandes par référence aux prestations citées à l’article 3 de l’Acte d’Engagement du présent accord-cadre.

- Les commandes ne pourront être émises par l’ACOSS qu’à compter de la notification du présent accord-cadre.

- Pour commander les prestations, un ou des bons de commande (en fonction de la survenance du besoin) seront notifiés par l’ACOSS, ou son représentant habilité, pendant la durée de l’accord-cadre au titulaire.

- La durée maximale d’exécution d’un bon de commande sera d’un an à compter de sa notification au titulaire. Les bons de commande peuvent être passés jusqu’au dernier jour de validité de l’accord-cadre.

- L’ACOSS ou son représentant habilité adressera le ou les bons de commande au titulaire soit par lettre recommandée avec accusé réception, soit par télécopie, soit par voie dématérialisée (courriel), cette dernière forme devant être confirmée par le titulaire dès réception du message électronique.

- Chaque bon de commande sera signé par le Directeur de l’ACOSS ou son représentant et devra indiquer a minima :

1. la référence de l’accord-cadre ;
2. le numéro du bon de commande ;
3. le nombre de poste et/ou prestations commandés ;
4. la date de début et de fin de mise en service du ou des postes de travail et prestations associées, et/ou des services ;
5. les prix HT et TTC de la commande.

Le présent accord-cadre est mono-attributaire. Il sera conclu entre l’ACOSS et le titulaire.

# Montant de l’accord-cadre

L’accord-cadre est conclu, conformément à l’article R. 2162-4 du Code de la commande publique, sans montant minimum.

Toutefois, l’accord cadre est conclu avec un montant maximum de 2 000 000 € HT sur sa durée totale.

A titre informatif, le montant estimé de cet accord-cadre est fixé à **1 280 000 € HT** pour sa durée totale (4 ans).

Il s’agit d’une estimation financière donnée à titre indicatif qui ne constitue pas un engagement contractuel.

L’ACOSS se réserve la possibilité de conclure un ou plusieurs marchés publics ayant pour objet la réalisation de prestations similaires, dans les conditions de l’article R. 2122-7 du Code de la commande publique.

# Prestations attendues

Dans le cadre de ses activité financières l’ACOSS a besoin de stations de travail permettant l’accès à des données et outils financiers.

La Trésorerie Centrale de l’ACOSS dispose actuellement de **5 postes** de travail et d’un service d’alimentation de données financières sur applicatif client, et la Gestion des réserves de **7 postes** de travail avec également un service interfacé avec le système Bloomberg.

**Le présent marché est donc destiné au renouvellement de l’ensemble des 12 postes et services associés.** De plus, l’ACOSS se réserve la possibilité de faire des bons de commandes pour disposer de postes complémentaires avec prestations associées le cas échéant, que ce soit pour les besoins de la Trésorerie Centrale ou pour la Gestion des réserves.

# 4.1 – Expression des besoins ACOSS

La Trésorerie Centrale de l’ACOSS gère l’ensemble des déficits des comptes de la Sécurité Sociale. A ce titre, c’est plusieurs dizaines de milliards d’euros par an d’endettement à optimiser, avec environ 4000 opérations financières à conduire (Emission de TCN, couverture de change , swap de taux, pensions livrées). Afin d’assurer ses besoins de financement, la Trésorerie Centrale a mis en place deux programmes de financement auprès des marchés financiers : un programme de NeuCP et un d’ECP. Un programme de NeuMTN 12 -24 mois est en cours de réalisation. Ainsi comme tout acteur de ces marchés de capitaux, elle doit se doter d’outils lui permettant de contrôler ses niveaux d’émission, donc son coût de financement.

**La Trésorerie Centrale de l’ACOSS doit pouvoir disposer de 5 postes permettant aux intervenants directs dans la gestion de trésorerie d’avoir accès aux données financières et outils nécessaires pour l’exercice de leur mission.**

Le service proposé par ces postes doit ainsi notamment permettre à la Trésorerie Centrale d’avoir accès à une base de données financières permettant notamment :

- de suivre des « spread inter-marché » avec historique, moyenne, et autres données statistiques (dans une « optique » statistique) ;

- de conduire des simulations financières (calcul d’arbitrage) sur un horizon assez long ;

- de suivre des positions Forward ;

- de suivre ses positions en temps réel ;

- de suivre l’actualité des autres émetteurs et du marché de la dette en général ;

- de contribuer à améliorer la politique de gestion des risques de l’ACOSS.

-disposer des données en temps réel du marché monétaire (swap ESTR, Swap EURIBOR, prix des titres d’état de référence sur les devises différentes devises d’émission OCDE)

**La Trésorerie Centrale doit également disposer d’un service d’alimentation de données financières sur applicatif client pour alimenter en temps réel quotidiennement son logiciel d’opérations de marché « Titan 3V Finance ».**

Les services fournis pour l’ensemble des postes de travail et le service d’alimentation de données financières sur applicatif client doivent être disponibles **24/24 heures et 7/7 jours.**

Enfin, la Trésorerie Centrale souhaite pouvoir **accéder à l’historique de la messagerie sur 5 ans.** Le candidat devra décrire dans son offre le service demandé et y joindre l’ensemble des documents spécifiques relatifs à cette fonctionnalité.

Les candidats préciseront ainsi notamment dans leur offre toutes les modalités mises en œuvre afin d’assurer une continuité effective de ces services.

# 4.2 – Expression des besoins gestion des réserves

Le Département de Gestion des réserves est chargé de mener les études financières et de réaliser les investissements en valeurs mobilières, conformément au règlement financier des régimes complémentaires obligatoires d’assurance vieillesse et d’invalidité décès. Il gère en outre la trésorerie affectée aux placements. Dans ce cadre, ce département fait un suivi très régulier et complet des marchés financiers, de l’actualité financière et plus particulièrement des fonds dans lesquels les régimes sont investis.

La fourniture des données financières et économiques constitue un enjeu majeur pour la Gestion des réserves et a nécessité en interne le développement de 2 outils :

Un outil de suivi par le développement de tableaux de bord de suivi des marchés et des fonds dans lesquels les régimes sont investis donnant lieu à des reportings hebdomadaires, mensuels, semestriels ainsi que des reportings aux commissions financières

Un outil de gestion des réserves (plus de 20 Md€) permettant la valorisation des réserves tous les 15 jours. Les données issues de cet outil permettent de communiquer aux commissions financières ainsi qu’aux organes de contrôle afin de valider la valorisation des réserves et contrôler la conformité des opérations de gestion des réserves.

**Ce département doit donc pouvoir disposer de 7 postes permettant aux intervenants directs d’avoir accès aux données financières et outils nécessaires pour l’exercice de leur mission.**

# 4.2.1 - Base de données économique et financière

**Objectif** : dans le cadre de ses missions, le pôle Gestion Financière a besoin d'un outil lui donnant l'accès le plus complet possible à des données économiques ou financières (cotation des produits financiers en particulier) et leurs implémentations au sein des outils de suivi de l’allocation, placement et gestion des réserves ainsi que de contrôle de la valorisation.

L’applicatif devra présenter une gamme le plus large possible en termes de produits financiers traités et d'indicateurs économiques ou politiques suivis pouvant influer sur les marchés.

Il devra également proposer un module graphique d’analyse chartiste des données traitées, donner des éléments d'analyse de cherté et permettre d'exporter ces données sur tableur.

# Outils de base de données

**• Instruments financiers**

Le spectre le plus large des instruments financiers cotés devra être suivi, au moins en termes de caractéristiques et d'historique de valorisation.

Sur l'ensemble des produits financiers listés ci-après, l'objectif est d'avoir accès aux données en temps réel, y compris celles soumises à redevance. On pourra également les exporter sur un tableur à des fins de mise à jour des différents tableaux de bord utilisés par le pôle gestion financière.

L’applicatif fournira une « boîte à outils financiers » sur tableur permettant d’analyser les données rapatriées en temps réel sur des feuilles de calcul.

**• Marchés de taux**

Sur tous les produits, on pourra suivre des historiques de taux ou de cours.

On devra avoir accès à toutes les informations relatives à l'émetteur (activité, résultats, bilan, autres emprunts cotés, historiques de notation) ou à l'émission (codes ISIN et domestique, émetteur, type de coupon, montant du coupon, nominal, date de maturité, notation, éventuelles options, montant émis, montant en circulation, modalités de l'émission – adjudication ou syndication-…).

La description des titres devra être exhaustive (coupons, options…).

Les taux de swaps des principales devises de pays membres de l'OCDE devront également être « historisés ».

On pourra consulter les historiques de taux directeurs des pays membres de l'OCDE et d'autres taux indicatifs publiés par les autorités publiques (par exemple ESTER, TEC10…).

Un historique de taux génériques par maturité sera également fourni.

**• Marchés actions**

On pourra suivre en temps réel (essentiellement pour les marchés d’Euronext et les principaux indices mondiaux) ou différé le cours de l'ensemble des actions cotées sur les marchés européens, américains, japonais et des pays membres de l’OCDE.

Des historiques les plus longs possibles devront également être accessibles sur les cours et les volumes traités sur ces actions.

On devra également avoir accès aux principales données publiées par les sociétés (rappel de l'activité, secteur, derniers bilans et comptes de résultat simplifiés, coordonnées de la société, principales filiales, actionnaires principaux, capital, capitalisation boursière…). Les principaux indices de marchés dans lesquels figure l'action, ainsi que le poids qu'elle représente, seront rappelés.

On aura également accès aux derniers communiqués publiés par les sociétés.

**• Marchés à terme ou conditionnels**

On devra pouvoir accéder aux historiques et à l'analyse sur tous les contrats à terme de taux, de devises, d'actions ou de matières premières d'Europe, des Etats-Unis et du Japon. On devra également trouver les classes d'options ouvertes y afférant.

Pour chacun des contrats, les caractéristiques précises devront être rappelées. L'ensemble des classes ouvertes pourra être traité.

**• Indices**

La base contiendra l'ensemble des indices officiels des marchés actions ou de taux des pays de l'OCDE. On trouvera en particulier leur historique et leur composition actuelle.

Les historiques seront les plus longs possibles : Depuis leur création et pour les indices les plus anciens sur 80 ans minimum (exemple Dow Jones Industrial).

On trouvera également les principaux indices privés calculés sur les marchés de taux ou d'actions (niveau et composition) et plus particulièrement ceux utilisés comme référence pour la gestion des actifs des réserves (prioritairement indices MSCI. Cf liste des indices actuels en annexe 1).

L'utilisateur pourra construire ses propres indices par un système de paniers de portefeuilles.

**• Devises**

Les principales devises contre l'euro et contre le dollar devront être listées, en historique et en temps réel (ou semi-différé).

**• Données économiques (et politiques)**

Accès en temps réel aux principales données économiques publiées par les Etats membres de l'OCDE, le FMI ou d'autres institutions supra nationales, et aux publications des banques centrales.

Un historique d'au moins dix ans sur ces données pourra être consulté et rapatrié sur tableur.

Sur les pays publiant les chiffres les plus précis et réguliers (pays membres de l'Union Européenne, Etats-Unis, Canada, Australie, Japon…) figureront en particulier les données d'inflation, de chômage, de production, de consommation, d'épargne, de croissance, indices de confiance (…) à la fréquence à laquelle elles sont publiées (en général mensuellement ou trimestriellement).

Pour les autres pays, on devra trouver des données générales (population, PIB, inflation annuelle, croissance annuelle…).

L’applicatif permettra également l’accès en temps réel aux nouvelles politiques, financières ou économiques fournies par une ou plusieurs agences de presse reconnues. Le service devra être continu. Les nouvelles pourront être rédigées en français ou en anglais.

# Transaction

Le système devra permettre d’effectuer des transactions sur les marchés (avec émission de ticket d’exécution)

Les contreparties pourront être interrogée « on-line » et simultanément (sous forme de « chat room » par exemple) afin de respecter les contraintes en matière d’opérations de marchés : interrogation de 3 contreparties sur les produits ne faisant pas l’objet d’un marché centralisé (cas des obligations par exemple) afin de retenir le mieux disant.

# Outils d’analyse

Les outils d'analyse aussi bien ponctuels qu'historiques les plus couramment utilisés par les marchés financiers devront être traités.

# Accès aux données

L’offre devra permettre un accès distant à l’environnement de travail (« pages définies sur le poste de travail) et aux données.

**• Sur l'ensemble des produits financiers « historisés »**

Il sera possible de calculer des volatilités historiques (sur des périodes et fréquences choisies), calculer des corrélations entre deux titres ou deux marchés. Les indicateurs d'analyse chartiste les plus fréquents (moyennes mobiles, Indice de force relative, bandes de Bollinger, indices de tendance, Graphes de Fibonacci, enveloppe de trading, …) seront calculés.

**• Sur les marchés actions**

L’applicatif devra calculer les principaux ratios d'évaluation des titres (PER, ROE…). Il pourra comparer des performances entre plusieurs titres, plusieurs indices ou un titre et un indice.

# Historiques intra-day

L’applicatif permettra d'éditer des historiques d'échanges intra-journaliers sur la journée en cours ou des journées passées.

# OPC

L’applicatif comportera également une base de valeurs liquidatives et d’analyse des OPCVM : caractéristique du fonds, performance et analyse de risque (VaR). Les fonds dédiés aux régimes et/ou des fonds construits par l’utilisateur pourront être analysés de la même façon.

# 4.2.2 – Maintenance des outils

La prestation de suivi à la charge du titulaire correspond à une prestation de maintenance évolutive (versions mineures et majeures) et corrective (résolution par une version des appels en hotline qui ne peuvent être clos sans modification des produits).

Dans le cadre du suivi, le titulaire s’engage à :

1. Assister l’acoss par téléphone pour l’installation des mises à jour, nouvelles versions et corrections communiquées par le Titulaire.

2. Assurer un service de suivi pour la version utilisée par l’acoss étant donné que seule la dernière version commercialisée et la version précédente font l’objet d’un suivi par le titulaire.

3. Fournir les mises à jour, nouvelles versions et corrections de l’applicatif dès sa mise à disposition.

4. Assister l’Acoss par téléphone pour la détermination et la résolution des Bogues.

5. Développer des corrections temporaires ou des solutions de contournement en cas d’anomalies.

6. Examiner les rapports d’anomalies, l’éventuelle correction étant fournie lors d’une version ou d’une solution de contournement provisoire.

7. Fournir les mises à jour des manuels de référence au fur et à mesure de leur parution.

8. Indiquer les modifications apportées à une nouvelle version par rapport à la version précédente et l’influence de la nouvelle version sur les éléments afférents (versions du système d’exploitation, dimensionnement des machines…).

9. Dans le cas d’utilisation de bases de connaissances, fournir les nouvelles versions au fur et à mesure de leur parution.

Le titulaire met à la disposition de l’ACOSS des prestations de support téléphonique qui comprennent notamment l’accès à une hotline. Dans ce cadre, le titulaire devra donner des conseils d’utilisation et identifier les anomalies et correctifs de l’outil installé.

Le titulaire met à disposition un service global de support comprenant :

• un point d'accès unique pour les utilisateurs,

• le relais éventuel auprès des différents éditeurs,

• une centralisation et un suivi de l'ensemble des appels,

• un conseil pour les évolutions concernant les nouvelles versions de l’applicatif.

**Modalités d’accès au centre de support téléphonique ou on-line du titulaire :**

Possibilité de contacter le service de HOTLINE du titulaire, tous les jours du lundi au vendredi, jours fériés exclus, de 08H00 à 18H00, pour poser toutes les questions utiles concernant les problèmes particuliers rencontrés lors de l'utilisation de l’applicatif.

# 4.2.3 – Prestations de formation

Le titulaire est tenu d’assurer une formation pour l’utilisation courante de l’applicatif. Elle concerne 12 personnes.

L’accès à un support technique (au sens des produits financiers) sera prévu par le titulaire (hotline téléphonique et /ou messagerie on-line). L’Acoss peut contacter ce support, tous les jours du lundi au vendredi, jours fériés exclus, de 08H00 à 18H00.

# Durée

L’accord-cadre est conclu pour une durée **de 4 ans ferme** **à compter de la notification de l’accord-cadre au titulaire.**

Il n’est pas reconductible.

Conformément aux articles R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique, l’accord-cadre sera exécuté par l’émission de bons de commandes.

La durée maximale d’exécution d’un bon de commande sera d’un an à compter de sa notification au titulaire. Les bons de commande peuvent être passés jusqu’au dernier jour de validité de l’accord-cadre. **La durée d’exécution d’un bon de commande ne pourra pas impliquer l’exécution des prestations au-delà de 3 mois à compter de la fin de validité de l’accord-cadre.**

# Prix

Les prix applicables dans le cadre du présent accord-cadre sont ceux visés dans l’acte d’engagement.

Les postes de travail et prestations associées, les services d’alimentation, seront réglées par application de prix unitaires tels que fixés dans l’acte d’engagement.

Le prix unitaire annuel des postes de travail et/ou prestations associées, des services d’alimentation, indiqué à l’article 3.1 de l’acte d’engagement, pourra faire l’objet d’une révision par ajustement au moment de chaque commande de l’ACOSS, sur la base du tarif public en vigueur du titulaire.

# Avance

Sauf refus du titulaire, une avance sera versée au titulaire dans les conditions réglementaires fixées aux articles R. 2191-3 à R. 2191-19 du Code de la commande publique.

Le montant de l’avance est égal à 5 % de chaque bon de commande supérieur à 50.000 euros HT et d’une durée d’exécution supérieure à deux mois et inférieure ou égale à un an.

Lorsque le Titulaire du présent accord-cadre, ou son sous-traitant admis au paiement direct, est une petite ou moyenne entreprise mentionnée à l'article R. 2151-13 du Code de la commande public le taux de l’avance est porté à 10%.

# Modalités de règlement des comptes

# 8.1 Présentation des demandes de paiement

Le coût unitaire **annuel HT** par poste de travail et prestations associées est payable à terme à échoir trimestriellement pour les 12 postes déjà existants.

Le coût unitaire **annuel HT** par poste de travail et prestations associées est payable à terme à échoir trimestriellement, à compter du service fait, pour les nouveaux postes de travail (et prestations associées) qui seront installés au-delà des 12 postes existants.

Le coût unitaire **annuel HT** pour le service d’alimentation de données financières sur applicatif client est payable à terme échu mensuellement.

**Si les prestations commandées ne concernent pas une année entière :**

Pour le premier et le dernier trimestre, les prestations à payer seront, en cas de trimestre civil incomplet, déterminées au prorata temporis sur la base d’un trimestre de quatre-vingt-dix jours.

Ainsi, le nombre de jours suivi sera déterminé par rapport à des mois de 30 jours. Pour les mois comportant 31 jours, le 31ème jour est neutralisé.

Les factures afférentes au paiement seront établies en un original et 2 copies certifiées conformes portant, outre les mentions légales, les indications suivantes :

* Les nom et adresse du titulaire ;
* Le numéro du compte bancaire ou postal ;
* Le numéro de l’accord-cadre et du bon de commande ;
* L’intitulé précis des prestations réalisées ;
* Le montant hors taxe des prestations ;
* Le taux et le montant de la TVA ;
* Le montant total des prestations réalisées TTC ;
* La date de facturation.

L’ordonnateur chargé d’émettre les titres de paiement est Monsieur le Directeur de l’ACOSS.

Le comptable assignataire des paiements est Madame l’Agent Comptable de l’ACOSS.

Les montants des factures sont calculés en appliquant les taux de T.V.A. en vigueur lors de l’exécution de la prestation.

En cas de groupement, quelle que soit sa forme, le mandataire est seul habilité à présenter à l’ACOSS la demande de paiement.

En cas de groupement conjoint, la demande de paiement doit être présentée par le mandataire et être décomposée en autant de parties qu’il y a de membre de groupement à payer séparément.

Les entreprises titulaires ou sous-traitantes lorsqu'elles sont admises au paiement direct, auront l’obligation d’adresser à l’ACOSS leurs factures par voie électronique, à l’adresse suivante [**https://chorus-pro.gouv.fr**](https://chorus-pro.gouv.fr)**.**

Les modalités techniques sont définies par l’arrêté du 9 décembre 2016 relatif au développement de la facturation électronique.

La Hotline de Chorus est joignable au n° 04.77.78.39.57 et est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 19h (hors jours fériés) ou sur le site de chorus pro sus-visé.

# 8.2 Mode de règlement

Le paiement des factures est exigible à l’émission.

Les paiements se font par virement sur le compte ouvert au nom du titulaire, figurant dans l’acte d’engagement.

Le titulaire communique à l’ACOSS un RIB **original** en y faisant apparaitre les codes BIC/IBAN.

# Annexe

Liste des indices utilisés par le Département de Gestion des réserves :

|  |
| --- |
| **Liste Indices** |
| Barclays GDP based OECD ex EMU Treasury 20% Country Cap |
| Barclays OCDE ex-Euro Inflation linked bonds pondéré par PIB |
| DJ Euro Stoxx |
| Euro MTS |
| Eonia Capi |
| Exane – ECI |
| Exane Europe Convertible Bond Hedged |
| Iboxx Eur Liq HY |
| Iboxx Eur Corporate BBB-BB |
| Iboxx Euro Corp 1-5 y |
| Topix |
| MSCI Europe |
| MSCI Europe Hedged |
| MSCI USA Hedged |
| MSCI Japan Hedged |
| MSCI Select OCDE Custom Countries GDP Weighted |
| MSCI Emerging Market Daily Net Return € |
| Russel 1000 Value |
| Russel 1000 Value Hedged |
| S&P 500 Hedged € |